

Mots-clés : Lieux partagés, SCIC

Septembre 2019



Origine et présentation de l'initiative

Casaco est un espace de travail coopératif pour les travailleurs autonomes, porteurs de projet, entrepreneurs, TPE, structures de l'ESS, qui a été créé en 2014 à Malakoff (Hauts-de-Seine). Le lieu, d'une surface de 504 mètres carrés, est actuellement la propriété de la Ville et réunit à ce jour 130 membres. Casaco est constituée en SCIC regroupant 64 sociétaires et est co-géré par deux personnes élue.e.s par l'assemblée générale.

C'est un lieu de coopération, de dynamisme économique mais aussi de convivialité. Il appartient aux travailleurs et est géré par une gouvernance collective.

Depuis son installation en 2014, Casaco bénéficie d'un bail temporaire avec un loyer progressif d'abord avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIDF) puis avec la Ville de Malakoff après le rachat du bâtiment. Un des enjeux actuels pour la coopérative est d'acquérir le bâtiment afin de pérenniser l'activité et d'en développer d'autres.

Des projets citoyens et collectifs naissent au sein de Casaco pour le territoire, en impliquant les parties prenantes : un fablab associatif, la ressourcerie de la ville, un weekend annuel de montage de projets...

Début 2020, un autre tiers-lieu coopératif, « La Tréso », initié par des membres de Casaco se lance à 300m de là, à Malakoff. Installée dans l'ancienne trésorerie de la Ville, cette autre SCIC est un nouveau lieu de créations artisanales, numériques et culinaires ouvert à tous les habitants.

Casaco est aussi un des membres fondateurs du Collectif des Tiers lieux Ile de France, ayant pour objet de rassembler les tiers lieux franciliens pour mener des actions communes et participer à la structuration, au niveau régional et national, d'un réseau de tiers lieux solidaires, en capacité de se distinguer des initiatives purement marchandes de coworking et afin de faire valoir la spécificité de l'approche coopérative que portent ces tiers lieux.

Casaco cherche également à développer des liens avec les coopératives d'activité et d'emploi (CAE).

Financement

Le financement des activités se fait via la location des espaces auprès des membres et de structures extérieures, l'organisation d'événements, la formation... Et aussi la prise de parts sociales des associés de la coopérative. En 2014, la SCIC Casaco est lauréate de l'appel à projets ESS du Conseil départemental des Hauts-de-Seine (35 000 euros en fonctionnement et 32 408 euros en investissement) et de l'appel à projet du Conseil régional d'Ile-de-France sur les tiers-lieux (43 254 euros en investissement).

La ville de Malakoff est entrée au capital de la SCIC à hauteur de 12 000 euros en 2019.

Rôle des collectivités locales

La ville a fait le choix d'entrer au capital de la SCIC afin de l'aider à faire perdurer ses activités sur le territoire mais aussi pour la soutenir dans son projet de rachat du bâtiment. Elle a décidé d'apporter une contribution de 12 000 euros, soit 40% du capital de la SCIC (sachant que le plafond autorisé par la loi ESS de 2014 est de 50% du montant du capital) et elle est représentée par un élu à l'assemblée générale. Cette participation donne à Casaco une légitimité territoriale encore plus forte et lui permet d'activer d'autres activités tels que la formation et l'accompagnement vers l'activité.

Chiffres clés

- 130 personnes dans un bâtiment de 504 mètres carrés.
- 64 sociétaires dans la SCIC
- chiffre d'affaires de 170 000 euros en 2017
- Capital de 30 000 euros dont 40% est détenu par la ville de Malakoff.

CONTACT:

Aurélien Denaes, cofondateur de Casaco
aurelien@casaco.fr

